

## **L'Union européenne met en place un Laboratoire communautaire de référence pour la santé des abeilles**

Marie-Pierre CHAUZAT et Magali RIBIERE - CHABERT  
Anses, Unité de pathologie des abeilles, Sophia-Antipolis, France.  
[eurl.bee@anses.fr](mailto:eurl.bee@anses.fr)

Article publié dans Bee World.

La population européenne d'abeilles (*Apis mellifera*) joue un rôle important à la fois dans la pollinisation et dans la production de miel et d'autres produits apicoles. Les abeilles, ainsi qu'une multitude d'autres insectes, d'oiseaux et même de chauve-souris, font partie de la cohorte de pollinisateurs. En mélangeant des gènes de différentes origines, la pollinisation s'avère cruciale pour maintenir une biodiversité durable dans les écosystèmes sauvages et les parcelles agricoles (Pham-Delègue *et al.*, 1987). Diverses études ont réalisé une estimation de la valeur économique de la pollinisation et du rôle spécifique des abeilles d'élevage. La production de 80 % des 264 espèces végétales cultivées dans l'Union européenne dépend directement des insectes pollinisateurs, et la valeur monétaire annuelle mondiale de la pollinisation a été estimée à 153 milliards d'euros (Gallai *et al.*, 2008). Le coût du travail de pollinisation dans les écosystèmes sauvages est encore plus difficile à évaluer.

Les Laboratoires de référence de l'Union européenne (LR UE) sont des outils essentiels dans le cadre de la gestion des risques liés à la santé animale. Leur rôle a été officialisé dans la législation européenne sur les contrôles officiels et dans des Directives verticales relatives au contrôle de certaines maladies animales. L'application de méthodes d'analyses harmonisées et fondées scientifiquement constitue un élément fondamental en vue d'un diagnostic fiable des maladies et de la mise en œuvre des mesures de contrôle et d'éradication nécessaires. La réalisation d'analyses fait également partie intégrante des mesures prophylactiques en matière de santé des abeilles. Les LR UE jouent un rôle important pour soutenir les activités de la Commission et des États membres en matière de surveillance, de contrôle et d'éradication des maladies animales. Dans son Règlement (UE) N° 87/2011, la Commission européenne a désigné le LR UE pour la santé des abeilles (Décision d'exécution de la Commission, 2011). Cette décision a été prise suite à la publication d'un rapport sur la mortalité des abeilles et la surveillance des abeilles en Europe ("Bee Mortality and Bee Surveillance in Europe", Hendriks *et al.*, 2010).

Ce Règlement prévoit que le laboratoire de référence de l'UE est chargé de coordonner, en consultation avec la Commission, les méthodes utilisées dans les États membres pour le diagnostic des maladies des abeilles considérées, notamment par :

- la spécification, la détention et, le cas échéant, la délivrance des souches des agents pathogènes pour faciliter le service de diagnostic dans l'Union ;
- la délivrance de matériaux étalons aux laboratoires nationaux de référence en vue de la standardisation des tests utilisés dans chaque État membre ;
- l'organisation périodique, au niveau de l'Union européenne, de tests comparatifs des procédures de diagnostic avec les laboratoires nationaux de référence ;
- le maintien d'une expertise sur l'acarien *Tropilaelaps* et sur le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) ;
- la proposition de tests et de procédures de tests normalisés ou de réactifs de référence aux fins du contrôle de qualité interne ;

- le conseil à la Commission en ce qui touche aux aspects scientifiques de la santé des abeilles.

Ces dernières années, une augmentation de la mortalité des abeilles a été rapportée dans plusieurs pays de l'UE et hors de l'UE. Dès lors, la première tâche du Laboratoire de référence de l'UE pour la santé des abeilles a été de fournir un support technique dans le cadre d'un programme de surveillance de la mortalité des colonies d'abeilles. En 2011, la Commission européenne a commencé à mettre en place et à cofinancer un programme volontaire de surveillance uniformisé pour toute l'Europe en vue d'obtenir des chiffres fiables et précis sur les pertes de colonies d'abeilles ainsi que des informations sur la santé des abeilles. Ce programme est basé sur le document technique 'Basis for a pilot surveillance project on honey bee colony losses' (*Bases pour un projet pilote de surveillance des pertes de colonies d'abeilles*), élaboré par le LR UE pour la santé des abeilles. La réunion de lancement s'est tenue à Bruxelles en juin 2012. La procédure de surveillance prévoit d'étudier, dans chaque pays, un nombre représentatif de la population totale de colonies d'abeilles, provenant de ruchers sélectionnés de manière aléatoire, de manière à quantifier les pertes de colonies et à évaluer la prévalence des maladies les plus importantes. Afin d'obtenir des données susceptibles d'être comparées entre elles, des protocoles épidémiologiques sont systématiquement appliqués dans chacun des 17 États membres sélectionnés (Décision d'exécution de la Commission, 2012). Après une formation des inspecteurs en mai 2012, les activités sur le terrain ont été lancées au cours de l'été 2012 ; les visites de ruchers et les prélèvements d'échantillons ont ensuite commencé en septembre 2012.

Au cours de cette étude, outre la surveillance active des pertes de colonies (taux de mortalité hivernale, taux de mortalité saisonnière), les principales maladies des abeilles devraient également être analysées. La prévalence clinique de la varroase, de la loque américaine (AFB), de la loque européenne (EFB) et de la nosémosse sera ainsi évaluée. La prévalence de la paralysie chronique (CBPV) sera probablement basée sur le nombre de cas de symptômes typiques observés (abeilles atteintes de tremblements). Le taux d'infestation avant l'hiver par le *Varroa destructor* sera également évalué. En ce qui concerne l'ABPV et le DWV (des virus liés au *V. destructor*), les États membres peuvent choisir entre deux protocoles : l'évaluation du taux de contamination ou une étude cas-témoins pour vérifier si ces virus sont susceptibles de constituer des facteurs de risque induisant une mortalité hivernale ou un syndrome hivernal. Enfin, ce projet devrait garantir une alerte rapide en cas de détection des deux arthropodes exotiques *Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp.

En novembre 2012, le LR UE pour la santé des abeilles a organisé un workshop à Maisons-Alfort, non loin de Paris (France), pour présenter une base de données en ligne aux États membres impliqués dans le programme de surveillance. Cette base de données permettra de rassembler et de sauvegarder l'ensemble des données de tous les pays participants. Les données ainsi collectées seront stockées dans la base de données en vue de leur utilisation par le LR UE. Les différents États membres conserveront toutefois l'accès à leurs propres données.

## **Conclusion**

Des règles harmonisées devraient être établies par l'UE dans le but de protéger et de préserver la santé des abeilles, tandis que les États membres s'occuperaient de réglementer les autres aspects liés à l'apiculture et aux activités connexes. Les apiculteurs et leurs associations ont, eux, un rôle à jouer dans d'autres domaines non réglementés, tels que la mise en œuvre des bonnes pratiques apicoles et autres lignes directrices en la matière.

Le laboratoire de l'Anses, conjointement avec le laboratoire de référence de l'UE, fournira une aide scientifique aux partenaires nationaux et européens pour toutes les questions relatives à la santé des abeilles. À cette fin, le laboratoire de référence de l'UE participe au développement de techniques de détection et de quantification des maladies des abeilles (agents pathogènes et pesticides).

## **Références**

Décision d'exécution de la Commission 2011/881/UE du 21 décembre 2011, JO L 343, 23.12.2011 : 119–120.

Décision d'exécution de la Commission 2012/362/UE du 4 juillet 2012, JO L 176, 06.07.2011 : 65-69.

GALLAI, N; SALLES, J. M; SETTELE, J;VAISSIÈRE, B (2008) Economic valuation of the vulnerability of word agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economics* 68(3): 810-821.

HENDRIKX, P; DEBIN, M; CHAUZAT, M P (2010). Bee mortality and bee surveillance in europe. *EFSA Report*, 1-278.

PHAM-DELÈGUE, M ; H., ETIEVANT, P X ; MASSON, C (1987). Molecular parameters involved in bee-plant relationships: a biological and chemical approach. *Biochimie* 69: 661-670.